



HAL
open science

Bretagne et tabou

Ronan Le Coadic

► **To cite this version:**

Ronan Le Coadic. Bretagne et tabou. Nicolas WEILL. Que reste-t-il de nos tabous ?, Presses universitaires de Rennes, pp.153-166, 2004. <hal-00872360>

HAL Id: hal-00872360

<https://hal.science/hal-00872360v1>

Submitted on 11 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Article de Ronan LE COADIC paru dans :
Weill Nicolas (dir.), *Que reste-t-il de nos tabous ?*, actes du 15^e forum *Le Monde Le Mans*,
Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 153-166.

Bretagne et tabou

Introduction

Existe-t-il un tabou breton ? Voilà une question qui peut sembler singulièrement incongrue. En quoi pourrait bien consister un tel « tabou » ? Quelles activités ou quelles paroles pourraient donc être interdites aux Bretons ? Une telle hypothèse paraît inconcevable. Pourtant, l'idée m'en est venue il y a dix ans, alors que je procédais à une enquête dans un lycée public du Finistère sur la pratique de la langue bretonne par les élèves et sur les sentiments que leur inspirait leur bretonnité¹. Je bénéficiais, pour mener cette étude, du soutien officiel de l'administration de l'établissement, où j'enseignais, par ailleurs, les sciences économiques et sociales. Mon enquête était donc parée de toutes les apparences de sérieux des démarches administratives officielles... Pourtant, lorsque je présentai le thème de l'enquête dans les classes, je constatai que bon nombre d'élèves ne pouvaient réprimer leur rire, que d'autres rougissaient et que seuls quelques « bons élèves » du premier rang, ne se départant pas de leur calme, levaient la main pour poser telle ou telle question technique. Cela me rappela immédiatement le comportement de ma propre classe de collège lorsque, quelques années auparavant, nous reçûmes un cours d'éducation sexuelle... Intrigué, je me demandai s'il n'existerait pas un lien quelconque entre le refoulement sexuel et le refoulement linguistique et identitaire de certains Bretons.

Au cours des années qui suivirent, mes recherches ne firent que confirmer cette intuition initiale, que je reformulai en termes de tabou, c'est-à-dire d'opposition impur-sacré, d'interdits, de transgression, de loi du père et de sécurité du groupe... Examinons, en premier lieu, ce qui alimente cette interprétation, à savoir, si l'on peut dire, les « signes extérieurs de tabou ».

I. Signes extérieurs de tabou

L'interdit

Au xx^e siècle, et plus particulièrement au cours des Trente Glorieuses, les Bretons s'interdisent toute une série de comportements, qui leur paraissent relever de l'archaïsme. En fait, ce sont tous les attributs de leur singularité qu'ils abandonnent ainsi, dans un vaste mouvement d'imitation du modèle central français. Ils refoulent leur langue maternelle, dont le nombre de locuteurs – évalué à environ un million dans les années cinquante – diminue de 75 % en un demi-siècle. Ils couvrent de

¹ Le Coadic, Ronan, « Principaux résultats d'un sondage réalisé auprès des élèves du lycée de l'Élorn à Landerneau », *Ar Falz*, n° 82-83, 1^{er} trimestre 1994, pp. 20-30.

crépi les façades en pierres de leurs maisons. Ils se débarrassent de leur mobilier ancien, qui fait « plouc ». Ils ne veulent plus entendre parler des danses traditionnelles. Ils abandonnent la pratique de leur religion. Enfin, les agriculteurs tournent résolument le dos aux méthodes culturelles de papa et bouleversent radicalement les paysages ruraux, en procédant à un remembrement frénétique des parcelles cultivées. Certes, tous ces changements s'inscrivent dans le cadre d'une démarche générale de « modernisation » de la France ; toutefois, dans le cas breton, le changement social, particulièrement brutal et rapide², s'accompagne d'un vif sentiment de honte de soi qu'évoque ce témoignage d'une agricultrice âgée d'une quarantaine d'années.

Quand j'étais à l'école, petite, c'était presque la honte d'avoir un environnement comme on avait à la maison. C'est-à-dire des parents qui bretonnaient, qui nous parlaient toujours en breton. C'était... c'était vraiment... c'était nul, quoi ! Aux yeux de tout le monde. Alors nous, on sentait ça comme un défaut. Et puis il fallait le cacher. Donc on a vécu en prenant ça un petit peu comme si c'était un abcès qu'il ne fallait surtout pas montrer. (...) [C'était] comme quelqu'un qui a une bosse dans le dos. [C'était] un handicap³.

À partir des années 1970, cependant, alors que les Bretons sont largement assimilés, la plupart des attributs de leur singularité sont réhabilités sous l'effet d'un double phénomène. D'une part, les objets que le peuple des campagnes délaissait sont détournés de leur sens initial par la bourgeoisie qui, les réutilisant, leur confère une valeur nouvelle. D'autre part – et ce n'est pas sans lien⁴ –, un phénomène d'*ethnic revival* (selon l'expression d'Anthony Smith) conduit, un peu partout en Europe et dans le monde, à revaloriser les cultures minoritaires. Cet élan d'inversion symbolique conduit à l'émergence de toute une série de mouvements de type nationaliste, autonomiste ou régionaliste. Or, en Bretagne, il n'en est rien. Certes, la Bretagne connaît une véritable effervescence ; cependant, celle-ci n'a de traduction politique que pour quelques milliers de personnes, qui ne parviennent pas à gagner la population à leurs vues. Donc, si l'on admet l'hypothèse selon laquelle il existait un « tabou » breton, une première facette de celui-ci – celle qui était liée au mode de vie et à la culture – a en partie été levée à partir des années 1970, tandis que sa seconde facette, politique, demeure pleinement. À part une minorité militante, en effet, les Bretons, pourtant désormais prompts à se targuer de leur spécificité, n'osent pas lui donner de dimension politique.

Au-delà de ses différentes facettes, cependant, quelle pourrait être l'origine d'un tel tabou ? Il semble, en fait, que, de génération en génération, les Bretons aient associé une image d'impureté à leur identité ; ce en quoi ils ont été un peu aidés...

L'impur

Les Bretons ont longtemps été perçus en France comme des sauvages, certes incorporés à la République, mais inassimilables par elle en raison de leur arriération

² Selon les auteurs d'un rapport récent sur les raisons du niveau exceptionnellement élevé du suicide en Bretagne dans les années 2000, la brutalité du changement social survenu dans les décennies passées aurait généré chez les Bretons un « sentiment d'incertitude et d'insécurité » qui serait à l'origine de la vive augmentation du suicide dans la péninsule. Cf. Barbançon, Yannick (dir.) *La sursuicidité en Bretagne. Contribution à une explication socio-culturelle. Recherche multidisciplinaire*. Mutualité Française Bretagne, novembre 2002.

³ Aline, agricultrice née en 1961, in Le Coadic, Ronan, *L'Identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Terre de Brume, 1998, p. 197.

⁴ Dans la mesure où l'initiative en revient aux élites culturelles des minorités et non aux milieux populaires.

profonde. Balzac pensait qu'ils étaient « dépourvus de combinaisons intellectuelles » et, globalement, on les identifiait assez volontiers à des porcs...

Au XIX^e siècle, par exemple, Flaubert parle du paysan breton qui va « retrouver sa galette de sarrasin et sa jatte de bouillie de maïs cuite depuis huit jours dont il se nourrit toute l'année, à côté des porcs qui rôdent sous la table et de la vache qui rumine là sur son fumier, dans un coin de la même pièce⁵ ». Pour Victor Hugo, « Les Bretons ne comprennent rien à la Bretagne. Quelle perle et quels pourceaux⁶ ! » Les maisons de Fougères sont d'« affreux bouges où les cochons vivent pêle-mêle avec les Bretons... il faut avouer que les cochons sont bien sales »⁷. « Depuis que je suis en Bretagne », écrit-il, « je suis dans l'ordure. Pour se laver de la Bretagne, il faut bien l'océan. Cette grande cuvette n'est qu'à la mesure de cette grande saleté⁸. »

Au début du XX^e siècle, un panneau était apposé dans les écoles publiques de Bretagne, sur lequel il était écrit : « Défense de cracher par terre et de parler breton ! ». C'était l'époque à laquelle l'instituteur accrochait un symbole honteux – qu'on appelait la « vache » (et non pas le porc !) – au cou des enfants qui s'exprimaient en breton à l'école, comme le rapporte Pierre-Jakez Hélias dans *Le Cheval d'Orgueil* :

La vache est souvent symbolisée par un objet matériel, n'importe quoi : un galet de mer, un morceau de bois ou d'ardoise que le coupable (!) doit porter en pendentif autour du cou au bout d'une ficelle ; un sabot cassé, un os d'animal, un boulon que le maître d'école remet au premier petit bretonnant qui lui offense ses oreilles de fonctionnaire avec son jargon de truanaille. Le détenteur de la vache n'a de cesse qu'il n'ait surpris un de ses camarades en train de parler breton pour lui refiler l'objet. Le second vachard, à son tour, se démène de son mieux pour se débarrasser du gage entre les mains d'un troisième et ainsi de suite jusqu'au soir, le dernier détenteur écopant de la punition. Certains maîtres engagent même les enfants à se dénoncer mutuellement, bien qu'ils enseignent dans leur classe qu'il est très vilain de « rapporter ». Mais la règle ne vaut pas pour le délit de bretonniser. Comprenez qui pourra⁹.

Voici le témoignage d'une institutrice retraitée sur la méthode d'enseignement de sa propre institutrice dans les années 1925 à 1932 dans le canton de Bourbriac (Côtes-d'Armor) :

Il y avait, à gauche de la classe, les tableaux de lecture et, à droite, un autre tableau, sur lequel il y avait deux dessins : d'un côté, un Breton en costume traditionnel, mais pas du coin, [portant] *bragoù bras*¹⁰ et *botoù koad*¹¹, et, de l'autre, un cochon. Sous le Breton, [l'institutrice] écrivait le nom des enfants qui avaient parlé breton et sous le cochon, le nom de ceux qui étaient sales. Nous pensions BRETON = COCHON¹².

Quelques années plus tard, en 1939, un film de Pierre Caron retrace les aventures de Bécassine, la fameuse bonne à tout faire bretonne. L'affiche du film représente

⁵ Flaubert, Gustave, *Voyage en Bretagne, Par les champs et par les grèves*, présentation par Maurice Nadeau, Paris, Éditions Complexe, 1989, pp. 197-198.

⁶ Lettre de Victor Hugo à Louis Boulanger, citée in Balcou, Jean et Le Gallo, Yves, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, tome II, p. 13.

⁷ Hugo, Victor, *En voyage, œuvres complètes*, tome II, p. 52, cité in Corbel, Pierre, *La figure du Gallo*, thèse pour le doctorat de troisième cycle de sociologie, Université de Paris-x Nanterre, 1984, tome III, p. 39.

⁸ Lettre de Victor Hugo écrite le 25 juin 1836 de Saint-Malo, citée par A. Dupouy, *Michelet en Bretagne, Journal d'août 1831*, Paris, Horizons de France, 1947, pp. 152-153.

⁹ Hélias, Pierre Jakez, *Le Cheval d'orgueil*, Paris, Plon, Terre humaine/Poche, 1975, réédition de 1982.

¹⁰ Pantalon bouffant caractéristique du costume traditionnel masculin de Cornouaille.

¹¹ Sabots de bois.

¹² An Du, Klaoda, *Histoire d'un interdit, le breton à l'école*, Lesneven, 1992, Hor Yezh, p. 38.

l'héroïne dansant avec un goret. Cependant, la comparaison avec les suidés ne s'arrête pas là. Après guerre et – au moins – jusque dans les années 1970, les écoliers de France fredonnaient parfois une chansonnette en cour de récréation, qui disait notamment : « Les pommes de terre pour les cochons, les épluchures pour les Bretons ». Beaucoup plus récemment, le 20 septembre 1992, le président du groupe RPR au Sénat, Charles Pasqua, ancien ministre d'État, agacé du vote très européen des Bretons au référendum en vue de la ratification du traité de Maastricht¹³, chantonne, le soir des résultats : « Les Bretons, c'est comme les cochons, plus ça devient vieux, plus ça devient con¹⁴. » De même, au milieu des années 1990, lors d'un entretien, la fille de la personne que j'interviewe s'indigne : « Je suis allée à Eurodisney il n'y a pas longtemps ; il y a des gens qui me demandent comme ça : "Vous êtes d'où ?" – Des Côtes-d'Armor." Et il y en a un qui dit : "Côtes de porc !"... » Enfin, de nos jours, quand *Charlie Hebdo* se moque des Bretons, l'attribut qu'il leur associe généralement est le porc¹⁵... Bref, le porc semble être le totem des Bretons !

La transgression

Le porc est le symbole des tendances obscures, de l'ignorance, de la luxure et de l'égoïsme ; et il me semble que, même si les Bretons ne se considèrent évidemment pas tous comme des porcs, ils ont néanmoins été marqués par l'image négative qui a été diffusée d'eux-mêmes. Ils ont longtemps associé – et c'est toujours le cas aujourd'hui dans certains milieux – leur singularité à quelque chose de sale, voire d'obscène. Pour Jean-Jacques Kress, psychiatre alsacien exerçant à l'hôpital de Brest, la honte de la langue maternelle a « partie liée avec la sexualité dans ses avatars prégénitaux et génitaux en tant qu'elle succombe au refoulement ; la honte est en rapport avec le retour du refoulé, elle en est une trace affective. Dans la question qui nous occupe, tout se passe comme si la langue d'origine se trouvait marquée par cette connotation sexuelle, ce qui impose de la faire disparaître¹⁶. »

Toutefois, l'obscurité bretonne au XIX^e siècle – époque à laquelle beaucoup des clichés relatifs à la Bretagne se sont cristallisés – ne se réduisait pas à l'obscénité de la jouissance linguistique. Elle avait également une dimension politique : assimilant un peu vite la Bretagne à la guerre de Vendée, des auteurs, parmi les plus prestigieux, voyaient chez les Bretons qui persistaient dans leur mode de vie un peu étrange les adversaires du progrès, de la raison, de la Révolution et des Lumières¹⁷... C'est ce qui a pu faire écrire à Victor Hugo qu'« en démontrant la

¹³ 59,85 % de « oui » en Bretagne, pour une moyenne française de seulement 51,01 % des suffrages exprimés.

¹⁴ Cojean, Annick, « Un "oui" breton et massif », *Le Monde*, 1^{er} octobre 1992, pp. 1 et 10.

¹⁵ De même, Claude Allègre, ancien ministre de l'éducation de Lionel Jospin, apprenant en mai 2001 que son successeur, Jack Lang, va signer une convention d'intégration des écoles *Diwan* à l'enseignement public, aurait déclaré pour marquer sa désapprobation qu'« il est plus utile de former des informaticiens en anglais que des porchers en breton ». Du moins est-ce ainsi que ses propos ont été rapportés par Jean-Yves Le Drian, président du groupe socialiste au Conseil régional de Bretagne, dans *Marianne* n° 216, 11 juin 2001, p. 36. Il semble, cependant, que Claude Allègre ait en réalité parlé de « bergers » et non pas de « porchers »...

¹⁶ Kress, Jean-Jacques, « Changement de langue et traumatisme psychique », *Psychologie médicale*, 1984, 16, 8, pp. 1369-1373.

¹⁷ Ce qui – est-il besoin de le préciser ? – relève de l'ethnocentrisme, ainsi que d'une profonde méconnaissance de la réalité locale. C'est en effet dans la région de Bretagne la plus fidèle à sa langue et à ses spécificités culturelles que le progressisme politique est le plus vif. Cf. Le Coadic, Ronan, *Campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991.

nécessité de trouer dans tous les sens la vieille ombre bretonne et de percer cette broussaille de toutes les flèches de la lumière à la fois, la Vendée a servi le progrès¹⁸ » ou à Balzac que : « Entouré de lumières dont la bienfaisante chaleur ne l'atteint pas, ce pays ressemble à un charbon glacé qui resterait obscur et noir au sein d'un brillant foyer¹⁹. » Par-delà l'opposition de langue entre le breton, « instrument barbare [des] pensées superstitieuses » et le français, chargé « de transmettre au monde les plus sublimes pensées de la liberté »²⁰, se trouve l'opposition entre le progrès et la superstition, entre la civilisation et la barbarie, entre l'homme libre et la bête humaine.

Peut-être l'une des explications fondamentales de la faiblesse du mouvement politique breton réside-t-elle dans le fait que les Bretons redoutent d'éveiller le démon – ou le cochon – qui sommeille en eux ? Ayant parfaitement assimilé le message de l'école républicaine, qu'ils fréquentent particulièrement assidûment, ils craindraient que croquer la pomme du patriotisme breton ne les ramène à leur état de barbarie antérieur, à la sauvagerie d'où les a extraits la francisation ? Ils risqueraient, en effet, ainsi de chuter du paradis lumineux de la civilisation française vers « la vieille ombre bretonne²¹ ».

II. Tabou breton ou tabou d'État ?

La loi du père

Nous avons évoqué, jusqu'à présent, l'impur, l'interdit et la transgression. Or, ces « signes extérieurs de tabou » semblent en partie liés à l'image du père. D'une part, en effet, ils ont largement été transmis par le maître d'école, figure d'autorité qui évoque l'ancien *pater familias*, dont la parole est incontestable, comme en témoigne cette réflexion amusante de Jakez Hélias enfant, dans *le Cheval d'orgueil* :

Les serviteurs de Dieu et de la République sont donc nos maîtres, les seuls devant lesquels il faille se découvrir quand on les rencontre n'importe où. Les Blancs reconnaissent d'abord les premiers sans contestation aucune. Nous, les Rouges, nous devons être les disciples fidèles des seconds²².

D'autre part, et surtout, l'État républicain lui-même, que ce tabou protège, est longtemps perçu par les Bretons comme une sorte de lointain père nourricier. C'est, selon André Siegfried, « le *Deus ex machina*, dont l'intervention souveraine est sollicitée dès que quelque difficulté menace ; c'est le dispensateur de la manne des subventions et des secours, c'est l'arbitre qu'on appelle au moindre conflit, c'est le protecteur riche et puissant, qui apporte l'argent dont on a besoin²³ ». Ce rapport à l'État est-il, d'ailleurs, propre aux Bretons ? Selon Bruno Étienne :

Le citoyen est l'Homme d'un seul État – la République une et indivisible – (...) il partage un patrimoine commun : le Panthéon, les dieux, les temples, la Loi, l'État, la langue qui synthétise la culture, le sol, le sang, la terre et les morts ; un État-Père, une patrie et une Nation-Mère, une matrice, nourrie du sang impur de ses ennemis. Donc croire et parler sont

¹⁸ Hugo, Victor, *Quatrevingt-treize*, préface d'Yves Gohin, Paris, Gallimard, 1979, p. 251.

¹⁹ Balzac, Honoré de, *Les Chouans*, Paris, Gallimard 1972, pp. 39-40.

²⁰ Citations extraites du *Rapport et projet de décret, présentés au nom du Comité de salut public sur les idiomes étrangers et l'enseignement de la langue française* par Bertrand Barère, 1791.

²¹ Hugo, Victor, *Quatrevingt-treize*, op. cit., p. 251.

²² Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, op. cit., p. 229.

²³ Siegfried, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Présentation Pierre Milza, Paris, Imprimerie Nationale Éditions, 1995, p. 292.

les deux marqueurs primordiaux de l'allégeance politique. La parole et la foi sont les deux instruments du gouvernement légitime qui se présente comme naturel et non idéologique²⁴.

Finalement, l'État républicain représente-t-il seulement le père ? Ne serait-il pas Dieu le père ?

Le sacré

André Siegfried parle du rapport des Bretons du Trégor²⁵ à la République – mais son propos vaut pour d'autres Bretons : « ils n'aiment pas les prêtres ; quand ils les quittent, c'est pour se jeter violemment dans le parti contraire. Mais même alors, ils sont religieusement républicains, religieusement anticléricaux²⁶ ».

Sans aller toujours jusqu'à cette ferveur, la république en France évoque néanmoins parfois une religion, et ce d'une façon assez frappante. Si l'on se livre à une comparaison rapide (qui n'est d'ailleurs pas nouvelle²⁷), l'État souverain — non dépourvu de réminiscences monarchiques — hypostasié et sacralisé, en est le dieu. Son dogme est celui de l'unité et de l'indivisibilité. Sa foi porte sur la grandeur de la France, dont la vocation est universelle. Son événement fondateur est la révolution française, « à vrai dire la seule » révolution qu'ait connue l'humanité²⁸, de laquelle tout découle et dont le culte est sans cesse ravivé. Son sacrifice expiatoire est la décapitation de Louis XVI. Sa doctrine s'exprime dans la laïcité, que chacun doit intérioriser. Enfin, si l'on pousse la comparaison jusqu'au bout, cette religion est servie par un clergé, les instituteurs, et glorifiée par des martyrs, les conscrits de la République. Pour Claude Nicolet, en effet...

Il faut bien admettre une ressemblance, ou une contamination, assez troublante ; ces aventures de la temporalité, ces transferts et ces correspondances entre l'ordre du monde et celui des consciences, ce recours obstiné aux métaphores de la vie spirituelle, rappellent dangereusement un air connu : celui de la Religion. La République emprunte au sacré, voire au divin, ses mots, et peut-être plus que ses mots. Ce n'est pour surprendre ni les républicains ni les historiens. À toute une lignée des premiers, l'Être suprême a longtemps paru nécessaire. Ceux-là mêmes qui ont nié et détrôné Dieu ont voulu — c'est bien connu — instaurer un « culte » révolutionnaire, utiliser au profit de la République les signes extérieurs d'un rituel. Pour d'autres, la République elle-même, sous la double espèce de la Patrie puis de l'Humanité, devient le sacré lui-même. Il n'est pas jusqu'aux attributs juridiques que les constitutions lui assignent — « une, indivisible, souveraine, imprescriptible » — qui ne témoignent de cette invincible aspiration à l'absolu. Après quinze siècles de catholicité toute-puissante, on ne fait pas facilement sa part à la religion²⁹.

La République française — pour partie parce qu'elle s'est largement forgée dans l'opposition à « la catholicité toute-puissante » —, présenterait donc, en creux, une dimension religieuse³⁰.

²⁴ Étienne, Bruno, *Une Grenade entrouverte*, Paris, Éditions de l'Aube, 1999, p. 112.

²⁵ Région de l'est du Finistère et de l'ouest des Côtes-d'Armor.

²⁶ Siegfried, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, op. cit., p. 221.

²⁷ Ernest Renan parlait déjà d'« Église jacobine ».

²⁸ D'après Nicolet, Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 497.

²⁹ Nicolet, Claude, *L'idée républicaine en France*, op. cit., pp. 498-499.

³⁰ Il n'est pas anodin de noter qu'il en est de même du nationalisme. « Le XVIII^e siècle ouest-européen marque l'aube de l'âge du nationalisme, mais aussi le crépuscule des formes de pensée religieuses », note en effet Benedict Anderson, selon qui, « pour comprendre le nationalisme, il faut l'aligner non sur des idéologies politiques que l'on embrasse en connaissance de cause, mais sur les systèmes culturels qui l'ont précédé, au sein desquels — ou contre lesquels — il est apparu. » (Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 25-26).

La sécurisation immunitaire

Ainsi, des comportements impurs seraient-ils prohibés au nom d'une sorte de Père sacré et la transgression ferait-elle chuter les coupables de la civilisation vers la barbarie... Mais qu'est-ce donc qui pourrait donner vigueur à un tel « tabou » ? Les mêmes éléments qui donnent, d'après Émile Durkheim, leur force aux religions. À savoir, d'une part, le fait que celles-ci relèvent, selon lui, d'une transcendantalisation du sentiment collectif : « dieu et la société ne font qu'un »³¹. Et, d'autre part, le fait que les religions préservent la société des périls qui la guettent ; Durkheim montre, à cet égard, « l'immunité des catholiques et surtout des juifs » face au suicide³² : les religions fondées sur une tradition indiscutée fourniraient à leurs membres une véritable sécurité émotionnelle. En revanche, d'après lui, « l'affaiblissement progressif des préjugés collectifs et coutumiers incline au suicide » ; d'où le fort suicide des protestants, qui admettent le libre examen des textes sacrés³³.

Donc, selon moi, le rôle de ce tabou auquel je fais allusion serait d'éviter toute mise en cause des « préjugés collectifs et coutumiers » de nature à affaiblir le groupe. Car, si l'on en croit Tocqueville, « pour qu'il y ait société, et, à plus forte raison pour que cette société prospère, il faut que tous les esprits des citoyens soient toujours rassemblés et tenus ensemble par quelques idées principales ; et cela ne saurait être, à moins que chacun d'eux ne vienne quelquefois puiser ses opinions à une même source et ne consente à recevoir un certain nombre de croyances toutes faites³⁴. » Parmi les « idées principales » et les « croyances toutes faites » qui soudent les Français se trouvent la conviction que, d'une part, leur nation – entièrement fondée sur une volonté partagée (et non sur une culture) – a un rôle messianique à jouer et que, d'autre part, la République française « une et indivisible » est égalitaire parce que, indifférente à la différence, elle est universaliste et ne reconnaît que des citoyens, tous égaux. Cependant, la conception française de la république « s'élève à la dimension d'un mythe » selon Odile Rudelle, lequel « fonde l'identité d'un groupe qui y a recours pour l'éducation de ses membres ou les fêtes qu'il organise. Si bien que le mythe est le récit des origines qui dessine le cercle de fraternité qui existe entre les membres du groupe »³⁵.

Envisager, ne serait-ce qu'un instant, que la dérisoire³⁶ singularité bretonne puisse éventuellement ne relever ni du folklore ni de l'extrémisme (ou non seulement d'eux) mais d'un questionnement théorique et politique sur les fondements de la nation et de la république induirait nécessairement une part de doute à propos de ces grandes idées françaises et de leur caractère fondamental de « récit des origines ».

Peut-on, en premier lieu, imaginer que la nation française ne soit pas fondée sur les principes que la France proclame à la face du monde ? Que, loin d'être uniquement fondée sur une volonté partagée, elle repose en réalité largement sur une culture

³¹ Durkheim, Émile, *Les Formes élémentaires de la pensée religieuse*, Paris, 1912, p. 295.

³² Durkheim, Émile, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, PUF, 1986 (première édition, 1897), pages 149 à 160.

³³ Durkheim, Émile, *Le suicide*, op. cit., p. 162.

³⁴ Tocqueville, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, II, Ed. UGE, « 10/18 ».

³⁵ Rudelle, Odile, « La République aujourd'hui, mythe ou processus », *Les Cahiers du CEVIPOF*, n° 16, mai 1997, consultable sur le site du CEVIPOF à l'adresse www.cevipof.msh-paris.fr/publications/cahier16.htm#top

³⁶ « Est dérisoire aux yeux de l'Autre, c'est-à-dire futile et sans conséquence, cela même qu'il a contribué à futiliser mais dont il sent que la menace ne pèse pas encore sur lui », écrit Edouard Glissant dans *Le Discours antillais*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 55.

commune, forgée et imposée par le pouvoir d'État ? Peut-on concevoir, en second lieu, que l'indifférence à la différence et le refus affiché par la République française de reconnaître l'existence de minorités sur son territoire, loin de garantir l'égalité, soient des facteurs de discrimination parce que la République n'est pas, elle-même, culturellement neutre ? L'universalisme abstrait serait alors une duperie³⁷. Ce serait impensable et indicible. Bref, ce serait tabou... Certes, la réalité est moins figée que ce que je semble laisser entendre et l'actualité conduit souvent à questionner les valeurs de la nation ou de la république ; cependant, en France, sur cette question, la vigueur des passions et la certitude d'avoir raison sont tels que le débat intellectuel est parfois limité.

III. La fin du tabou ?

À la fin des années 1990, deux tendances se dessinaient, qui m'ont amené à penser, que l'on se dirigeait vers une levée du tabou d'État : d'une part, l'évolution des mentalités qui se dessinait sur ces questions et, d'autre part, un changement d'horizon, qui devenait de plus en plus manifeste.

Évolution des mentalités

Depuis les années 1990, la Bretagne fait preuve d'un vif dynamisme culturel qui rencontre un écho favorable bien au-delà de la péninsule. La musique bretonne connaît un véritable succès et des albums « bretons » ou « celtiques » figurent tous les mois au classement établi par l'IFOP des vingt-cinq albums les plus vendus en France. Les *festoù-noz*³⁸ sont fréquentés par un public important. Les festivals bretons sont parmi les plus fréquentés d'Europe (attirant chaque année environ 500 000 personnes au Festival Interceltique de Lorient et 150 000 personnes au festival des Vieilles Charrues, à Carhaix). Le monde associatif breton est en constante ébullition. Enfin, l'enseignement du breton se développe et, surtout, le rapport des Bretons à leur langue s'est profondément réévalué. Ainsi 80 % des Bretons se disent-ils favorables à l'enseignement de la langue bretonne³⁹. Cela s'inscrit dans un mouvement d'ensemble : au fil des décennies, l'appréciation des cultures régionales par les Français évolue en profondeur et les langues régionales, jadis considérées comme des « patois » ne méritant que de disparaître, bénéficient désormais d'un réel regain de faveur : selon un sondage réalisé par l'IFOP en 1999, 78 % des Français se disent à présent favorables à la reconnaissance des langues régionales⁴⁰.

Par ailleurs, les relations entre les principes démocratiques et les revendications des minorités font l'objet, depuis une vingtaine d'années, d'un débat philosophique de haut niveau dans les pays anglo-saxons, dont on aurait pu penser qu'il finirait par avoir un certain retentissement en France et qu'il contribuerait, donc, à renforcer l'évolution des mentalités déjà en cours. Ce débat, qui met aux prises – ou plutôt mettait aux prises, car il tire à sa fin – les *Liberals*, ou « libéraux » (au sens anglo-saxon du terme), et les *Communitarians*, ou « communautariens » (qui ne sont pas

³⁷ « L'universel abstrait nous défigure » écrit Glissant. Cf. *Le Discours antillais*, op. cit., p. 14.

³⁸ « Fêtes de nuit » traditionnelles adaptées au goût du jour.

³⁹ Selon un sondage sur la pratique du breton réalisé auprès de 2 500 personnes par l'institut TMO Ouest en mars-avril 1997, pour *Le Télégramme* et France 3 Ouest, publié dans *Le Télégramme* du 12 au 13 avril 1997, en dernière page.

⁴⁰ Sondage réalisé par l'IFOP les 25 et 26 juin 1999 par téléphone selon la méthode des quotas auprès de 944 personnes et publié dans *VSD* le 1^{er} juillet 1999.

ce qu'on appelle en France des « communautaristes »), a abouti à une relative convergence de vues en faveur d'une plus grande reconnaissance des droits minoritaires. Peu de gens pensent toujours qu'il faut faire preuve d'« indifférence à la différence » et, comme l'explique Will Kymlicka, dorénavant « la charge de la preuve a été transférée » :

Il n'appartient plus désormais seulement aux partisans des droits minoritaires de montrer que les réformes qu'ils proposent n'instaureront pas d'injustices ; il appartient également aux partisans des institutions « indifférentes à la différence » de montrer que le *statu quo* n'est pas injuste pour les groupes minoritaires⁴¹.

Ce débat, qui aboutit un relatif consensus dans les pays anglo-saxons, s'accompagne, explique Kymlicka, d'une « tendance, dans les démocraties occidentales à la plus grande reconnaissance des droits minoritaires, soit sous la forme d'un multiculturalisme résultant de l'immigration, soit sous celle d'une autonomie gouvernementale pour les minorités nationales »⁴². La tendance concerne, selon lui, « quasiment toutes les démocraties occidentales », à l'exception de la France. Mais on aurait pu s'attendre à ce que la France s'ouvre à ce débat, compte tenu du changement d'horizon qui est en train de se produire depuis quelques années.

Changement d'horizon

Un changement d'horizon à plusieurs facettes est en cours. En premier lieu, *l'État français* apparaît nettement moins « divin » que par le passé. D'une part, parce qu'il n'est plus « tout puissant ». On sait depuis l'échec de la relance économique de 1982 qu'il ne peut plus mener une politique économique tout seul. De plus, il a consenti d'importants transferts de souveraineté à la Communauté européenne, qui ne font probablement que commencer. En outre, la puissance des grandes firmes transnationales lui porte ombrage, ainsi qu'aux autres États. D'autre part, l'État paraît moins « sacré » : la multiplication récente des « affaires » mettant en cause l'honnêteté de membres de la classe politique française et la propagation de l'idée selon laquelle l'État ne parvient plus à faire régner l'ordre sur la totalité de son territoire minent son prestige et sa sacralité.

En deuxième lieu, *l'horizon vécu* des Français s'élargit au-delà des frontières françaises. Ils voyagent pour leurs loisirs, vont étudier à l'étranger, en particulier en Europe ; ils peuvent donc découvrir concrètement d'autres modes de vie que le leur et d'autres modèles de société que le modèle français. Or, les pays européens accordent pratiquement tous une certaine forme d'autonomie à leurs régions, ce qui pourrait donner des idées aux jeunes Français en déplacement.

En troisième lieu, *l'horizon pensé* s'étend plus que jamais au monde entier. On voit apparaître, en France comme ailleurs, une véritable conscience planétaire. Tous les grands enjeux contemporains – qu'ils concernent l'écologie, l'économie, la protection sociale, la sécurité ou la culture – sont désormais ressentis comme globaux et non plus simplement nationaux. La vie quotidienne le rappelle sans cesse, que ce soit par les délocalisations d'entreprises, les crises agricoles, les diverses formes de

⁴¹ Kymlicka, Will, « Les droits des minorités et le multiculturalisme : l'évolution du débat anglo-américain », in Kymlicka, Will et Mesure, Sylvie (dir.), *Comprendre les identités culturelles*, Paris, Puf, 2000, pages 159-160.

⁴² Kymlicka, *idem*, p. 158.

pollution de l'environnement, les phénomènes migratoires incontrôlés ou les nouvelles formes de luttes sociales.

Cette extension de l'horizon de pensée et de vie me semblait, il y a quelques années, de nature à aller dans le sens d'une levée du tabou d'État. Or, il semble que l'on se dirige plutôt aujourd'hui vers un retour à l'autorité.

Retour à l'autorité

Sauf dans le domaine de la vie privée, en effet, on observe depuis quelques années un retour général des Français aux valeurs traditionnelles d'ordre et d'autorité. Cela apparaît dans de nombreuses enquêtes. Ainsi, dès 2000, les résultats français de la troisième enquête européenne sur les valeurs montrent que la proportion de personnes qui considèrent qu'il faudrait « respecter davantage l'autorité » est passée de 60 % en 1981 à 69 % en 1999, l'évolution étant particulièrement nette chez les jeunes de 18 à 26 ans, chez qui on passe de 41 % de réponses favorables à l'autorité en 1981 à 61 % en 1999⁴³.

Depuis lors, la tendance s'est renforcée et divers sondages récents montrent, par exemple, que la proportion de Français qui considèrent que les « juges sont trop indulgents à l'égard des petits délinquants » est passée de 40 % à 72 % entre 1997 et 2002 ou que la part des Français qui pensent que « l'école devrait donner avant tout le sens de la discipline et de l'effort » est passée de 51 % à 65 % aux mêmes dates⁴⁴.

Ce retour aux valeurs traditionnelles et à l'État-nation se rencontre également dans le monde politique, qu'il soit de gauche ou de droite. D'une part, la gauche se regroupe autour des « valeurs républicaines », du rôle de l'État et d'un refus nouveau de la décentralisation – voire, peut-être, de l'Europe. De l'autre, la droite met en cause l'esprit de mai 1968 et le laxisme et vante le goût de l'effort. Enfin, gauche et droite se retrouvent dans un consensus en faveur d'une laïcité non seulement réaffirmée mais renforcée, dans le refus du « communautarisme », la lutte contre l'immigration clandestine et la lutte contre l'insécurité.

Comment analyser cette tendance générale ? Il est difficile de l'expliquer en deux mots. Pour certains, il s'agirait tout simplement d'un phénomène cyclique. Telle est, par exemple, l'opinion d'un chef d'entreprise que j'ai interviewé l'an dernier.

Sur une période longue, l'État joue son rôle, avec des moments de plus ou moins grande fermeté ou de plus ou moins grand laisser-aller. Là, je pense qu'on va assister à un retour de balancier dans les deux, trois ans qui viennent, avec une plus grande fermeté, parce qu'il me semble que les deux ou trois dernières années, on était parti sur un plus grand laisser-aller. Donc, faudrait-il renforcer l'autorité de l'État ? La réponse, aujourd'hui, c'est oui, mais si vous me posez la question dans deux ou trois ans, ce sera peut-être non. Mais aujourd'hui, ce serait plutôt oui⁴⁵.

On peut penser également – et c'est mon hypothèse – que le retour à l'État, à l'autorité et aux valeurs traditionnelles est dû à de la peur. Peur des difficultés

⁴³ Bréchon, Pierre et Schweisguth, Etienne, « Les Français sont de plus en plus attachés à la liberté privée et à l'ordre public », *Le Monde*, 16 novembre 2000.

⁴⁴ D'après une enquête réalisée par la Sofres les 23 et 24 janvier 2002 pour La Fondation Jean-Jaurès et le *Nouvel Observateur* auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes, représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

⁴⁵ Jacques, chef d'entreprise né en 1955, Ille-et-Vilaine. Entretien inédit mené en 2002.

économiques et sociales, de la mondialisation, des suites du 11 septembre et, plus largement, peur de la nouveauté. Face à un monde qui semble changer très rapidement et prendre des directions inconnues et menaçantes, le choix des Français serait de se tourner vers les valeurs du passé, parfois un peu enjolivées. Tout cela serait plutôt favorable au maintien, voire à un raffermissement – au moins provisoire – des tabous.

Conclusion

Que pourrait être, éventuellement, une levée de ce « tabou d'État » que j'ai évoqué ? En premier lieu, elle pourrait consister à considérer que les questions d'identités ou de minorités ne sont pas une menace pour la démocratie et les valeurs universalistes mais un défi qui leur est lancé. En effet, contrairement à une opinion très largement diffusée, le communautarisme – c'est-à-dire l'idée selon laquelle il serait souhaitable et possible d'assurer la coexistence de communautés séparées au sein d'un même espace politique sous l'autorité d'un pouvoir plus ou moins lointain – est extrêmement peu répandu en France et dans l'ensemble des pays occidentaux. La plupart des groupes ethnoculturels ne veulent, en effet, nullement mettre en cause les principes démocratiques mais se les voir appliquer à eux-mêmes ! Ils considèrent que les États et les institutions théoriquement neutres qui sont chargés de garantir l'égalité des citoyens ne sont en fait pas neutres mais juges et parties. Comme l'explique Charles Taylor : « Le reproche est que l'ensemble prétendument neutre de principes de dignité politique aveugles aux différences est, en fait, le reflet d'une culture hégémonique. (...) Par conséquent, la société prétendument généreuse et aveugle aux différences est non seulement inhumaine (parce qu'elle supprime les identités) mais aussi hautement discriminatoire par elle-même, d'une façon subtile et inconsciente⁴⁶. »

Donc, lever le tabou consisterait à envisager qu'il existe des minorités en France, ce qui est aujourd'hui impensable. Ainsi, le gouvernement français a-t-il refusé de signer l'article 27 du Pacte international de l'ONU relatif aux droits civils et politiques⁴⁷, qui protège les minorités⁴⁸, tout simplement parce qu'officiellement, il n'existe pas de minorités en France⁴⁹. Ensuite, lever le tabou, ce serait reconnaître ces minorités et leur accorder des droits qui leur permettent d'affirmer leur identité non pas dans la simple perspective de préserver un patrimoine culturel passé mais dans celle de bâtir un avenir commun, en rapprochant les lieux de décision de la population. On voit bien que, d'une part, c'est véritablement de démocratie qu'il s'agit et que, d'autre part, nous sommes là très éloignés de la tradition française et de son actuel retour de flamme...

⁴⁶ Taylor, Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994, p. 63.

⁴⁷ Résolution 2 200 A (xxi) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 16 décembre 1966.

⁴⁸ Cet article stipule que : « Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue. »

⁴⁹ Le juriste Guy Carcassonne se félicite de cette décision en ces termes : « Toutes les nations n'ont pas la même histoire. Il faut donc à la fois se résigner à ce que certaines d'entre elles recherchent dans le droit des minorités la garantie d'une égalité réelle, et se réjouir que la France n'en ait pas besoin. » (Carcassonne, Guy, « Égalité devant la loi », in *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, textes rassemblés par Mario Bettati et alii, Paris, Gallimard, 1998, p. 57).